

	<h2>Coronavirus (COVID-19): Halloween</h2>
---	--

CORONAVIRUS (COVID-19): Halloween

Municipalité de Pontiac

29 octobre 2020 – 16 h 00

Ce que vous devez savoir :

- Les dernières mesures gouvernementales annoncées un peu plus tôt cette semaine, prolongeant l'état d'alerte en zone rouge pour la région de l'Outaouais jusqu'au 23 novembre prochain, apportent plusieurs restrictions concernant la tenue de l'activité de l'Halloween :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-rassemblements-activites-covid-19/#c73472>

- Par conséquent, devant ces différentes restrictions gouvernementales, la Municipalité a décidé d'annuler ses activités liées à la tenue de l'Halloween : **la distribution de friandises à l'Hôtel de Ville ainsi que l'exposition d'une maison hantée, décorée par nos pompiers, dans le secteur Quyon n'auront pas lieu.**
- Pour ceux qui font le choix de faire la tournée des friandises, voici les consignes gouvernementales à suivre pour une Halloween en toute sécurité :
 - Restreindre la circulation et l'accompagnement des enfants aux membres de leur maisonnée seulement ;
 - Limiter le circuit de collecte de bonbons au quartier entourant le domicile des participants et ne pas entrer dans les maisons ;
 - Toujours respecter la distance de 2 mètres avec les autres, porter un couvre-visage et s'abstenir de chanter ou de crier devant d'autres personnes ;
 - Le lavage de mains est recommandé au besoin, ainsi qu'au retour à la maison.
- Mesures de précaution liées aux friandises :
 - Dans la mesure du possible, le gouvernement recommande que les friandises soient placées à un endroit situé à 2 mètres des occupants de la maison visitée.

Où s'informer :

- Le site Internet de la Municipalité de Pontiac : www.municipalitepontiac.com
- Le compte Facebook de la Municipalité de Pontiac : www.facebook.com/pontiacmun

Passez une bonne Halloween en toute sécurité !

